Sujet élaboré par une cellule pédagogique nationale

CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
ANIMATEUR TERRITORIAL

SESSION 2017

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 22 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes responsable des activités extra et périscolaires de la commune d'Animville : 10.000 habitants et 1.300 enfants scolarisés en écoles primaires répartis au sein de 8 groupes scolaires.

Le Maire désirant conserver l'esprit de « ville à la campagne » pour sa commune a fait acquérir 3 hectares de terrain agricole en cœur de ville, afin de développer des projets et actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté et au bien-manger. En particulier, il souhaite que les enfants de la commune soient largement sensibilisés et associés à la démarche.

Le Directeur général des services vous demande, exclusivement à l'aide des documents joints, de rédiger une note à son attention faisant état des pratiques et expériences liées à cette thématique.

Liste des documents :

Document 1 : Extrait de Guide méthodologique – les jardins familiaux - 5 pages

Document 2 : Extrait de Guide de la restauration collective responsable – Fondation Nicolas Hulot - " Les enjeux et le contexte de la mise en place de la restauration collective responsable" - www.civam.org -www.fnf.org - 3 pages

Document 3 : Extrait de fiche pratique - "L'hygiène alimentaire en restauration collective"- CDG 60 - 2 pages

Document 4 : " Montmorency. Les jardins familiaux sortent de terre" - www.gazettevaldoise.fr - 10/09/2013 - 2 pages

Document 5 : Extrait de " Créer un jardin pédagogique à l'école - fermes pédagogiques" - 2 pages

Document 6 : Extrait de « Guide pratique pour bâtir des activités de jardinage – TAP » - 4 pages

Document 7 : Extrait de " Livret pédagogique – Pourquoi faire un jardin pédagogique ? " - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DEUXIÈME PARTIE

MAIS QU'EST-CE QU'UN JARDIN FAMILIAL ?

LA DÉFINITION DE LA LOI

Le code rural donne une définition juridique des jardins familiaux (extrait de l'article L 561-1) :

> *Peuvent être dénommés " jardins familiaux ", des terrains divisés en parcelles, lesquelles sont affectées à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial. Tous les jardins répondant à ces critères, quelle que soit leur dénomination, sont assimilés à des jardins familiaux.*
>
> *L'affectation d'une parcelle résulte du contrat d'adhésion à l'association qui est chargée de gérer le groupe de jardins familiaux considéré et éventuellement d'y entreprendre des actions pédagogiques et de vulgarisation horticole.*

Chaque parcelle de jardin familial est une œuvre originale créée à partir d'éléments communs à tous : un lopin de terre, très souvent un petit abri, une treille, un châssis, une grosse part de cultures vivrières et souvent un coin bouquetier.
Le tout est délimité par une clôture protectrice ou une simple marque d'intimité.

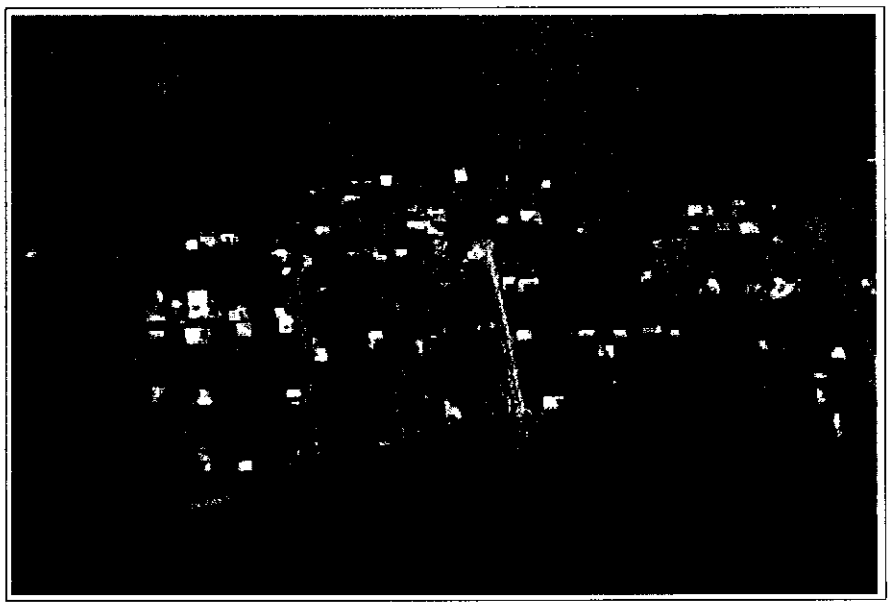

JDA - Image d'un groupe de jardins, paysage de village

Ce descriptif pourrait correspondre à la plupart des potagers privés. La grande marque d'identité des Jardins Familiaux est le rassemblement dans un lieu unique de plusieurs unités de jardin. Ces regroupements de parcelles privées impliquent des espaces collectifs, allées desservant les jardins, massifs d'agrément parfois, espaces pour les enfants ou terrains de pétanque. Ces ensembles uniques façonnent des paysages originaux : à la fois très appropriés individuellement mais fonctionnant collectivement, et donc très différents des autres types d'espaces verts .

La volonté d'intégration paysagère des Jardins Familiaux implique leur insertion dans leur environnement spatial et humain.

Toute volonté de normalisation est sans fondement.

SIXIÈME PARTIE

LA GESTION DES JARDINS FAMILIAUX

1 - LES ENJEUX

Le fonctionnement d'un site de jardins doit permettre l'épanouissement de ses usagers aussi divers soient-ils (jardiniers, promeneurs, institutionnels,...).

La qualité de vie quotidienne au jardin, la possibilité de se livrer à des activités de production et d'échange sont essentielles au maintien du jardin, tant du point de vue de son appropriation que de ses qualités paysagères. Mais le contexte dans lequel se situent les jardins familiaux est susceptible de créer certaines dérives.
En effet, la demande en parcelles est bien souvent largement supérieure à l'offre. Cette situation de pénurie est propice aux sentiments de frustration et d'injustice. Des groupes de jardiniers aux pratiques culturales et culturelles différentes, aux lobies plus ou moins importants, peuvent émerger.

Si les gestionnaires se laissent prendre dans cette logique, de nombreuses attentes ne pourront être satisfaites et, loin de jouer leur rôle d'intégrateur social des personnes et des espaces, les sites pourraient devenir une pierre de plus dans les jardins des antagonismes sous-jacents aux contextes urbains difficiles !
Les gestionnaires d'un jardin gèrent cette double difficulté : pénurie et diversité des attentes. Ils doivent donc inventer des modes d'attribution, de fonctionnement et d'animation des jardins, sans pour autant en faire des instruments de contrôle .

La somme des appropriations individuelles ne doit pas donner lieu à un chaos paysager. Une mise en scène, tant paysagère (l'aménagement) qu'organisationnelle (gestion concertée), doit les mettre en cohérence et laisser place à un usage évolutif du jardin.

2 - IMPLIQUER LES JARDINIERS

Aux usagers des jardins de façonner leurs règles de fonctionnement, afin que le nécessaire équilibre entre initiatives privées et collectives puisse se mettre en place. L'enjeu est de taille, car toute attente en matière d'accès au jardin ou de pratiques du jardinage est *a priori* légitime. Afin de mieux intégrer les notions de responsabilité, le respect des règlements intérieurs par les jardiniers n'est pas suffisant. Faut-il encore qu'ils en perçoivent la nécessité. Pour cela, leur forte implication dans l'établissement de ces règles est indispensable. Cette implication permet la transparence dans l'attribution des parcelles afin d'atténuer les sentiments d'injustice et de mieux répondre aux attentes des jardiniers.

Le moment de l'élaboration des règles en concertation permet aux jardiniers de se reconnaître et de prendre conscience des préoccupations des autres. Il s'agit de réinventer ces règles et non de les copier *stricto sensu* d'un autre site de jardin. Chacun percevra mieux à travers la discussion ce qui, de l'ordre de son attitude personnelle ou d'une dimension plus collective, participera au bon fonctionnement du jardin.

Une victime responsable

Au cours d'une des réunions d'élaboration du règlement intérieur aux aubiers (Bordeaux), les futurs jardiniers ont exprimé leurs craintes de voir leurs récoltes pillées et leur cabanon vandalisé. Un des participants a décidé que pour sa part, il ne stockerait pas dans son abri son vélomoteur car cela risquerait d'attirer les voleurs. Il fût convenu qu'il serait indiqué dans le règlement intérieur d'éviter de ranger des objets pouvant avoir une valeur chez " Cours Vite " (le marché du recel). Les jardiniers avaient pris conscience que leur comportement influait sur l'insécurité. Un jour, une mobylette fût volée dans un des abris. La victime du vol proposa de rembourser les cadenas de ses voisins, fracturés par les mêmes voleurs. Il se sentait responsable de ces dégâts !

La gestion des jardins familiaux implique également l'entretien des espaces collectifs. Cette charge peut être vécue comme une contrainte supplémentaire (une corvée) ou comme une occasion de l'expression d'une vie collective. La subtilité entre ces deux sentiments est ténue. Elle est de l'ordre du " savoir amener ", d'animer plutôt que de contraindre ou d'imposer. Trouver ensemble des solutions à ces contraintes permet de faire participer chacun, et ainsi, de mieux assurer dans le temps des objectifs d'appropriation collective des espaces.

3 - L'ANIMATION AU JARDIN

L'implication des jardiniers est une nécessité pour une appropriation collective de la gestion des jardins familiaux. Toutefois, elle sous-entend une prise de parole et une écoute de chacun. Ces qualités d'écoute, de transcription de la parole, d'éducation à la vie collective tout en respectant les individualités ne sont pas forcément celles d'un bon jardinier (au sens technique). Elles sont de la compétence d'un animateur, et non d'un jardinier " en chef ", même si le ou les animateurs de cette dynamique collective doivent avoir des compétences en jardinage, ne serait-ce que pour être reconnu par ses pairs.

Etablir des règlements et des statuts est insuffisant. Il s'agit de les faire vivre par la participation des jardiniers et la transparence des décisions de gestion. Ces qualités d'animation se détectent, parfois parmi les jardiniers, mais elles existent souvent dans l'entourage des jardins au travers d'une association, d'un centre social, d'une mission locale, ... Peu importe qui anime, pourvu qu'il soit impliqué dans le projet commun et reconnu par l'ensemble des usagers du jardin comme le régulateur de la vie collective. L'animateur permet également une bonne communication avec les acteurs institutionnels.

Le travail d'animation dans le jardin contribue à forger un véritable " territoire des jardiniers ", renforçant l'appropriation. Cette représentation est capitale, tant la portée intégrative de ce type de jardinage dépendra du regard que lui porteront les institutions .

Manger, un acte quotidien et vital

Manger est un acte quotidien et vital qui nous inscrit dans une relation étroite avec la nature dont nous consommons les produits. Mais manger est aussi un acte culturel et social qui exprime, en creux, des choix de société et de modèle agricole. L'alimentation est donc au cœur de grands enjeux à relever :

/// enjeux environnementaux : respect de la biodiversité, sobriété énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique, restauration de la qualité des eaux...,

/// enjeux sociaux, économiques et culturels pour l'accès de tous à une alimentation en quantité et qualité suffisantes, dans le respect de la diversité des cultures alimentaires.

Toute notre alimentation repose sur le fonctionnement même des écosystèmes et sur la biodiversité. En effet, biodiversités sauvage et domestique sont des facteurs de production permettant de nous nourrir si nous savons nous adapter à notre milieu. Agriculture et climat sont également intimement liés puisqu'ils s'influent mutuellement et de manière continue.

Notre alimentation est à l'interface de nos territoires, de nos paysages et de notre culture ; elle les façonne et en est la résultante. Le choix de certains systèmes agricoles valorise des modes de production porteurs de savoir-faire et impulse le dynamisme des territoires.

/// La biodiversité, c'est le tissu vivant !

La biodiversité correspond à l'ensemble des espèces vivantes sur la planète (animaux, végétaux, champignons, microorganismes), les communautés formées par ces espèces et les habitats dans lesquels elles vivent. La biodiversité englobe aussi les interactions entre les espèces, leurs gènes et les écosystèmes.

Quels choix pour une assiette responsable ?

Nos choix quotidiens pour remplir nos assiettes ont un impact fondamental sur notre environnement en orientant les systèmes de production et les circuits de commercialisation vers plus ou moins de durabilité.

L'agriculture française a réussi à fournir une alimentation saine accessible à tous mais non sans

/// De l'incohérence à l'origine du choc des tomates

Deux camions, l'un provenant d'Espagne et l'autre des Pays-Bas, sont entrés en collision dans le tunnel de Fourvière en Rhône-Alpes. Tous deux transportaient des tomates de leur pays de départ à destination... du nord de l'Europe pour le premier et du sud de l'Europe pour le second.

de nombreuses conséquences liées à l'intensification, à la délocalisation dans un cadre de mondialisation des marchés...

Depuis quelques décennies, la pression des systèmes de production agricole sur l'environnement s'est largement accentuée :

- /// utilisation massive d'engrais chimiques de synthèse et de produits phytosanitaires,
- /// allongement des circuits de transformation et de distribution des aliments,
- /// augmentation du cycle de transformation des aliments, du conditionnement, du transport...

Les conséquences de ces transformations du système alimentaire sont aujourd'hui bien connues :

- /// menaces importantes sur la biodiversité,
- /// pollutions des eaux,
- /// contribution active au changement climatique,
- /// érosion et perte de fertilité des sols,
- /// appauvrissement de certains aliments en nutriments,
- /// impacts sur la santé humaine.

EN ROUTE VERS UNE RESTAURATION COLLECTIVE RESPONSABLE

Que ce soit à l'école, en entreprise, en maison de retraite ou à l'hôpital, chaque jour, plus de 8 millions de personnes prennent un repas en collectivité. La restauration collective responsable est donc un levier fort pour :

- **/// restaurer la qualité environnementale,**
- **/// relocaliser les systèmes alimentaires,**
- **/// former au goût, à la qualité, à la santé,**
- **/// réinstaller et sécuriser les débouchés pour les agriculteurs locaux.**

/// POINT DE VUE

Approvisionner nos restaurants et cantines en produits de terroirs issus de l'agriculture durable ou biologique vise à la fois à procurer au plus grand nombre une alimentation diversifiée, de grande qualité sanitaire et gustative mais également à encourager des systèmes de production plus soignés et artisanaux. Ces systèmes sont aussi ceux qui permettront de maintenir ou créer des emplois dans l'agriculture et d'enrayer la désertification de nos campagnes.

En effet encourager un approvisionnement local pour la restauration collective assurera aux agriculteurs un marché stable et rémunérateur. Cette démarche, si elle est concertée, les incitera à pratiquer des assolements plus diversifiés et à associer plus étroitement agriculture et élevage, sans recours exagéré à des produits agro-toxiques et des engrais chimiques. Ces modes de production responsables, qui prennent davantage en compte les potentialités productives des terroirs locaux, contribuent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (en séquestrant du carbone dans l'humus des sols). Ils contribueront à entretenir un environnement écologique bien plus riche en biodiversité et bien moins pollué qu'aujourd'hui.

MARC DUFUMIER
Professeur à Agroparistech
Membre du Comité de Veille Écologique de la Fondation Nicolas Hulot

La restauration collective : de quoi parle-t-on ?

Les établissements ont le choix entre deux systèmes de restauration collective : la gestion directe (ou autogestion) ou la gestion concédée.

/// **Gestion directe ou autogestion** : il s'agit de confier l'organisation et l'élaboration des repas à une équipe interne à l'établissement. Elle représente 70% de la restauration collective en France en terme de repas,

/// **Gestion concédée** : il s'agit de déléguer l'organisation et l'élaboration des repas à une entreprise prestataire. Elle représente 30% de la restauration collective en France en terme de repas.

Définition

On appelle « restauration collective », la préparation et le service de repas destinés à un groupe de convives réunis dans un même lieu pour manger : élèves, étudiants, fonctionnaires, malades, retraités ou salariés d'une entreprise.

La notion de « responsabilité » que nous présentons englobe la notion de durabilité :
« Est durable tout achat public intégrant, à un titre ou à un autre, les exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts » (PNAAPD : Plan National d'Action pour des Achats Durables, 2007).

De plus, le terme « responsable » intègre **la dynamique des acteurs dans la démarche et son appropriation collective, sur un territoire donné**.

Concernant les aliments de la restauration collective eux-mêmes, cette démarche s'articule autour de trois règles d'or : qualité, proximité, saisonnalité.

Un guide pour vous accompagner

Nous avons choisi dans ce guide de présenter à la fois des démarches de restauration collective basées sur l'alimentation biologique et des initiatives associant d'autres produits de qualité, notamment ceux issus de l'agriculture durable ou les produits labellisés.

Pourquoi ? Dans certaines régions, la faiblesse de l'offre en produits biologiques ne permet pas d'atteindre le 100% bio et local. Pour atteindre l'objectif de restauration collective responsable, aliments issus des agricultures biologiques et/ou durables sont donc complémentaires dans la composition des menus, l'équilibre des coûts et la dynamique collective.

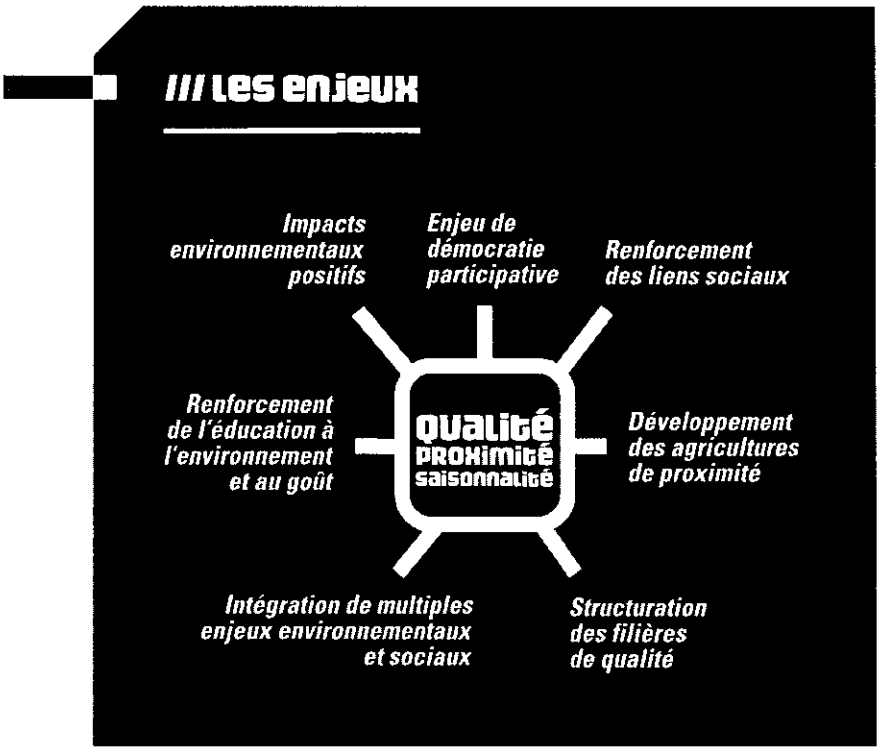

PRÉVENTION DES RISQUES

FICHE PRATIQUE

La réglementation en restauration collective

Les enjeux

L'hygiène en restauration consiste à recevoir des denrées alimentaires brutes, à les transformer et à les distribuer (en libre-service, sur la table du consommateur ou à domicile), tout en empêchant la multiplication des microbes qu'elles renferment (moisissures, levures, bactéries, virus) et en essayant d'en ajouter le moins possible.

En effet, ceux-ci sont responsables de l'altération des denrées (acidification, putréfaction, fermentation) et des maladies alimentaires (les Toxi-Infections Alimentaires Collectives : « les TIAC »).

La réglementation impose aux responsables d'établissements une obligation de résultat en matière d'innocuité et d'absence d'altération des aliments préparés. L'Autorité Territoriale doit donc mettre en place les principes détaillés ci-après et veiller à leur respect.

La réglementation

La réglementation en hygiène alimentaire a vécu au cours des 10 dernières années (et des différentes crises sanitaires) de profonds remaniements. Le "**Paquet hygiène**", composé de plusieurs textes législatifs adoptés par l'Union européenne, vise à refondre, harmoniser et simplifier les dispositions très détaillées et complexes en matière d'hygiène. L'objectif général est de mettre en place une politique unique et transparente en matière d'hygiène, applicable à toutes les denrées alimentaires et à tous les exploitants du secteur alimentaire. Cette nouvelle législation relative à l'hygiène est entrée en application le 1er janvier 2006.

En France, les textes cadres sur l'hygiène alimentaire sont les suivants :

- Le règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires,
- Le décret n° 2009-1121 du 16 septembre 2009 portant application de l'article L. 214-1 du code de la consommation en ce qui concerne l'hygiène des produits et denrées alimentaires destinés à l'alimentation humaine autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant ;
- L'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant.

Pour le respect des règles d'hygiène alimentaire, la réglementation renvoie aujourd'hui expressément vers les guides de bonnes pratiques sectoriels qui permettent la mise en œuvre de la démarche HACCP[1].

[1] HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point, signifie (en Français) « analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise ».

Les Guides de Bonnes Pratiques

Un guide de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes HACCP est un document de référence conçu par une branche professionnelle pour son secteur. Ces guides ont pour objectif d'aider les professionnels à maîtriser la sécurité sanitaire des aliments et à respecter leurs obligations réglementaires.

Le ministère de l'agriculture valide les guides de bonnes pratiques progressivement, pour tous les secteurs de l'agroalimentaire. A la date de rédaction de cette fiche, les guides rédigés pour la restauration collective sont :

- Guide de bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective de plein air des accueils collectifs de mineurs (2005) - Valide
- Guide des bonnes pratiques d'hygiène en restauration collective du ministère (2009) – en cours de validation

(Cliquez sur les guides pour ouvrir le document associé)

La démarche HACCP

L'HACCP est une démarche, qui permet l'identification, l'évaluation et la maîtrise des dangers significatifs au regard de la sécurité alimentaire. L'objectif de celle-ci est de garantir la mise en place et l'application de mesures d'hygiène qui permettent d'assurer une bonne sécurité des aliments.

L'HACCP est basée sur 7 principes et la mise en place de ce système se fait en suivant une séquence logique de 12 étapes, dont l'analyse des dangers et la détermination des points critiques pour leur maitrise. Cette démarche permet la maîtrise des trois dangers pouvant affecter la sécurité alimentaire :

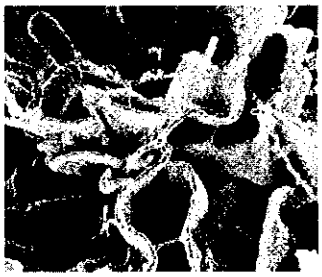

- Les dangers microbiologiques : les micro-organismes
- Les dangers physiques : bijoux, vis, boulons...
- Les dangers chimiques : les produits d'entretien...

LES 7 PRINCIPES DE LA DEMARCHE HACCP

1. Procéder à l'analyse des dangers :
   a. Identifier les dangers associés à une production alimentaire, à tous les stades de celle-ci ;
   b. Évaluer la probabilité d'apparition de ces dangers ;
   c. Identifier les mesures de maîtrise nécessaires.
2. Déterminer les points critiques pour la maîtrise de ces dangers (= CCP ou Critical Control Points).
3. Établir les limites critiques dont le respect atteste de la maîtrise effective des CCP.
4. Établir un système de surveillance permettant de s'assurer de la maîtrise effective des CCP.
5. Établir les actions correctives à mettre en œuvre lorsque la surveillance révèle qu'un CCP donné n'est plus maîtrisé.
6. Établir des procédures spécifiques pour la vérification, destinée à confirmer que le système HACCP fonctionne efficacement.
7. Établir un système documentaire (procédures et enregistrements) approprié couvrant l'application des 6 principes précédents.

DOCUMENT 4

Montmorency

Les jardins familiaux sortent de terre

Trente parcelles sont en cours d'aménagement en lisière de la forêt. L'association Mon potager en ville a remporté le marché de l'équipement des jardins, lancé par la ville.

10/09/2013 à 11:15 par Fabrice Cahen

Gilles Madec donne de précieux conseils aux adhérents de Mon potager en ville.

La commune le présente comme le douzième espace vert de la ville. Le programme d'aménagement des jardins familiaux du parc de la Serve va ainsi répondre à une forte attente des amateurs de jardinage. Les trente parcelles de 120 m2 ont d'ailleurs toutes été attribuées, après tirage au sort, qui comptait soixante-dix demandes. Contrairement aux jardins familiaux de la ville voisine de Soisy, tous équipés par la commune, ceux de Montmorency sont le fruit d'un appel d'offres remporté par l'association Mon potager en ville qui a décroché le marché de l'équipement des parcelles. Gilles Madec, membre actif de l'association, nous explique la mission de cette association.

Qu'est-ce que Mon Potager en ville : « C'est une association créée en juin 2012 et qui compte

déjà une soixantaine d'adhérents. Notre raison d'être est de conseiller les particuliers qui veulent se lancer dans l'aménagement d'un jardin potager. Nous apportons des conseils techniques comme l'exposition, la qualité de la terre, l'espace suffisant. Nous avons une compétence complémentaire qui est l'équipement en bois. Nous disposons d'un réseau de distribution de bois régionaux en provenance d'Île-de-France et de Normandie et certifié exploité de façon raisonnable et pouvant être utilisés sans être traités chimiquement. Châtaignier, chêne, teck, acacia, sont des essences que nous privilégions. L'idée est de favoriser l'alternative à l'importation de bois exotique et du nord.

Quel est votre rôle dans l'aménagement des jardins de Montmorency ? : Nous avons suivi le cahier des charges imposé par la ville. Il comporte notamment la mise en place de caisses à outils de deux mètres construites en chêne et châtaignier de la région et toutes installées par l'association. En plus, nous avons réalisé des espaces pour les personnes à mobilité réduite souhaitant jardiner. On a utilisé un procédé d'une association nantaise, qui développe une coque en ca- outchouc sous laquelle est installée une parcelle circulaire. On y entre en chariot pour y cultiver à hauteur de bras.

La ville a imposé la culture sans pesticide et un usage contrôlé de l'eau, comment adaptez-vous vos équipements à ces consignes ? : S'adapter aux exigences sera d'abord le rôle de l'association qui gérera les jardins. Parmi nos membres nombreux jardiniers cultivent déjà sur des sites équipés par l'association. Nous allons au-delà de nos compétences en aménagement. Notre collectif s'implique pour une culture naturelle. Nous sommes d'ailleurs distributeurs de plants de légumes, que nous élevons avec les élèves du lycée agricole des apprentis d'Auteuil, à Sannois. Pour autant, si nous défendons la culture biologique, nous n'en imposons aucune de particulière, nous ne sommes pas des militants écologistes.

Y a-t-il d'autres projets où vous êtes impliqués ? : Nous avons été sollicités par des habitants de la résidence d'île-de-France à Montmorency. Les copropriétaires ont décidé de créer un espace pour un jardin potager. Ils sont venus nous consulter et ils ont, depuis, déjà effectué une première récolte cette année. »

» Montmorency, 95

Fabrice Cahen

Nous contacter

A lire aussi

Pourquoi un jardin pédagogique à l'école ?

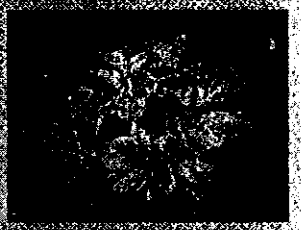

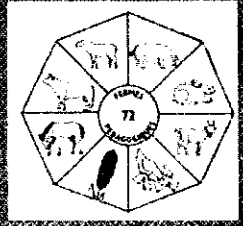

Intérêts et objectifs de la mise en place d'un jardin pédagogique à l'école

- Disposer d'un outil pédagogique sur site pour assurer une animation autour de ce thème tout au long de l'année
- Eduquer les enfants à l'environnement à travers une activité pratique et ludique : le jardin
- Faire connaître des espèces végétales, des légumes anciens, des goûts nouveaux aux enfants (goûter des légumes crus…)
- Inciter et donner envie aux enfants de manger des légumes et des fruits
- Faire connaître le rôle et le cycle des céréales, leur place dans notre alimentation
- Faire prendre conscience aux enfants du cycle de vie du monde végétal et du cycle des saisons à travers des exemples concrets
- Aborder la saisonnalité des plantes, fruits et légumes (ex : les tomates ne poussent pas en décembre) et l'impact du non respect de cette saisonnalité dans l'alimentation, sur l'environnement (cultures hors sol, serres chauffées, ravageurs, impact énergétique, transport…)
- Aborder la gestion de l'eau et les économies d'eau à travers son utilisation dans le jardin
- Aborder la gestion des déchets à travers le compostage des déchets végétaux issus du jardin
- Apprendre l'importance de l'équilibre naturel et les liens entre cultures, auxiliaires, ravageurs et maladies
- Eduquer les enfants aux différents types d'agriculture : biologique, conventionnelle, intégrée, au rôle des engrais et des pesticides et les risques liés à ces derniers

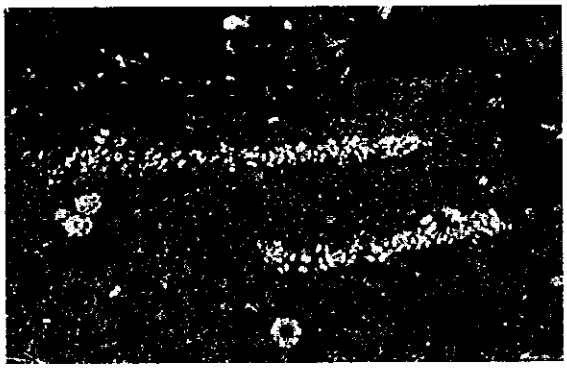

Un jardin à l'école : avec qui et quels débouchés ?

Relations avec la municipalité

- Pour les écoles maternelles et primaires, le premier interlocuteur, lors de la création d'un jardin pédagogique à l'école, est la municipalité.
- Délimiter le terrain à consacrer à ce nouvel outil. Il est important de définir avec l'équipe municipale s'il existe un terrain communal limitrophe à l'école qui pourrait être affecté à la création du jardin. Sinon, cet espace devra être pris sur la cour de l'école.
- Une fois la décision pour la création du jardin, validée par la municipalité, il conviendra de se mettre en relation avec le ou les employés communaux qui mettront en œuvre, afin de préciser les modalités de mise en place (carrés surélevés, dimensions, espacement...) et les désidératas de l'équipe enseignante.
- Il sera aussi nécessaire de prévoir l'entretien du jardin pendant les périodes de congé scolaire, notamment l'été, et de vérifier auprès du ou des employés municipaux la conduite à tenir (utilisation ou non de produits phytosanitaires par exemple en fonction de ce qui a été souhaité dans le projet pédagogique).
- Il pourra être nécessaire de convaincre les élus. De ce cas, ne pas hésiter à détailler le principe, mettre en avant les intérêts pédagogiques pour les enfants et montrer que la mise en œuvre est assez simple et ne demande pas de gros investissements.

Quels débouchés pour les légumes du jardin ?

- Un débouché possible pour les légumes produits dans les jardins de l'école est la restauration scolaire. Ainsi une petite partie de ce que les enfants mangeront à la cantine aura été produite par eux-mêmes.
- Cependant, du fait des faibles quantité que cela risque de représenter, la production du jardin risque d'être noyée dans le reste. Un pique-nique à l'école (ou à la cantine) avec les élèves (cela a l'avantage de ne pas exclure les élèves externes) pourra aussi être organisé avec les radis, carottes, tomates, salade du jardin.
  On pourra pour l'occasion faire précéder le pique-nique d'un atelier cuisine pour faire un cake aux légumes...

Trucs & astuces

Appel à la générosité

Ne pas hésiter, une fois le projet en route, à faire appel aux parents-grands parents pour fournir du matériel de jardinage non utilisé, des graines de plantes, aux agriculteurs de la commune pour fournir de la bonne terre si la commune n'en dispose pas, du compost, etc.

LES ATOUTS DU JARDINAGE DANS LE CADRE DES TAP

1 - Le jardinage, une activité enrichissante pour les enfants

Le jardinage est une activité d'éveil et d'apprentissages dans de nombreux domaines, ceux du savoir et des connaissances, du savoir-faire et du savoir être. Proposée dans le cadre des TAP, cette activité s'inscrit dans le prolongement d'activités pédagogiques en sciences menées à l'école.
Au jardin, les enfants découvrent la nature, le rythme des saisons, les besoins des végétaux pour se développer et le rôle des animaux. Ils apprennent des techniques de jardinage respectueuses de l'environnement et multiplient les observations. Ils aiment réaliser des travaux concrets, mettre les mains dans la terre, semer, planter, arroser, suivre l'évolution des cultures, réfléchir à de nouveaux espaces de cultures... et leur plaisir est complet lorsque vient le temps des récoltes au potager ou de confection de bouquets fleuris qui seront fièrement rapportés à la maison !

Ce type de projet est extrêmement motivant pour les enfants, il favorise l'émulation collective, l'entraide et crée un esprit de groupe. Les activités nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un jardin valorisent chaque enfant et participent au développement et au renforcement de la confiance en soi.

2 - Le jardinage, une activité adaptée aux enfants dès la maternelle

Dès 4 ans, les enfants peuvent être mis au contact de la vie végétale par la pratique d'activités concrètes de jardinage. Le jardin est pour les plus petits un extraordinaire terrain de découverte du monde vivant, de développement des capacités motrices, d'enrichissement du langage et de l'expression et d'apprentissage des règles de réalisation d'un projet commun.
Au jardin, tous les ingrédients sont réunis pour séduire les petits. La plupart des activités se déroulent à l'extérieur, les enfants sont encouragés à mettre les mains dans la terre, ils sont autorisés à utiliser de vrais outils adaptés à leur taille, des tâches leur sont confiées, ils peuvent discuter avec les copains occupés à des travaux sur les parcelles voisines...

Pour réussir les activités de jardinage avec les plus petits, il convient de fractionner les tâches nécessaires au déroulement d'une activité, d'attribuer précisément l'une d'entre elles à chaque enfant et de montrer la façon de la réaliser. Les enfants réussiront facilement la tâche confiée en reproduisant le geste montré par l'animateur.

3 - Le jardinage, des activités pour les enfants tout au long de l'année

La création d'un jardin ou l'entretien d'un jardin déjà existant dédié aux enfants trouve tout son sens dans la pérennisation et le renouvellement des cultures. Un tel projet engage dans une gestion à moyen et long termes pour concrétiser les travaux des enfants et suivre le rythme naturel des saisons.
Les activités de jardinage sont nombreuses et se déclinent au fil des saisons et des besoins spécifiques des végétaux. Semis, plantations, création des plans de nouveaux espaces de cultures, entretien régulier du jardin rempliront facilement le calendrier du jardin des TAP.

FORMALISER LE PROJET ETABLIR DES CHOIX

1 - Partenariat avec la ou les écoles qui disposent déjà d'un jardin

Le jardinage à l'école présente de multiples intérêts pédagogiques pour les enseignants. C'est un projet de classe ou d'école en lien direct avec la découverte du monde vivant et la biodiversité, l'expérimentation et le respect de la nature.

Les jardins de classe ou d'école sont très nombreux et s'il en existe dans la commune, un partenariat d'activités peut être proposé aux directeurs des écoles.

Le service municipal en charge des TAP et celui en charge des questions scolaires doivent être informés de la démarche de ce projet et avoir émis un avis positif (par écrit de préférence), ce qui facilitera les démarches auprès des directeurs d'écoles.

Après le premier contact avec les écoles, une réunion en mairie peut être organisée pour faciliter les échanges directs entre toutes les parties prenantes au projet.

La conclusion du partenariat d'activités de jardinage école/TAP devra être formalisée par les deux services.

▪ a - Les avantages d'un partenariat

- La mise en œuvre du projet est simple et ne demande qu'une programmation d'activités en complément et dans le prolongement du projet pédagogique des enseignants de l'école.
- Les enseignants (et les enfants) trouveront dans ce partenariat une continuité du projet pédagogique et l'opportunité d'en développer la dimension, de diversifier les cultures, de créer des espaces spécifiques tels qu'une rocaille ou un bac à compost, de bénéficier d'un entretien plus régulier…
- Les moyens sont mutualisés puisque le jardin existe déjà et l'école dispose des outils nécessaires à la réalisation des activités de jardinage.
- Les frais de « fonctionnement » du jardin (achat de semences, de plants, de végétaux et de matériel divers) sont partagés par la commune et la caisse de l'école.
- La proximité facilite la gestion et le temps de déplacement des enfants vers l'activité car la plupart des jardins se situent dans l'enceinte même de l'école ou sur un terrain proche.
- Des enseignants peuvent être volontaires pour encadrer cette activité dans le cadre des TAP avec le ou les animateurs de la commune.
- Les parents, auprès desquels ce partenariat sera valorisé, y trouveront un grand intérêt pour leurs enfants (proximité, complémentarité activités pédagogiques/activités TAP, participation à une activité qui implique l'enfant dans une réalisation concrète et motivante…).

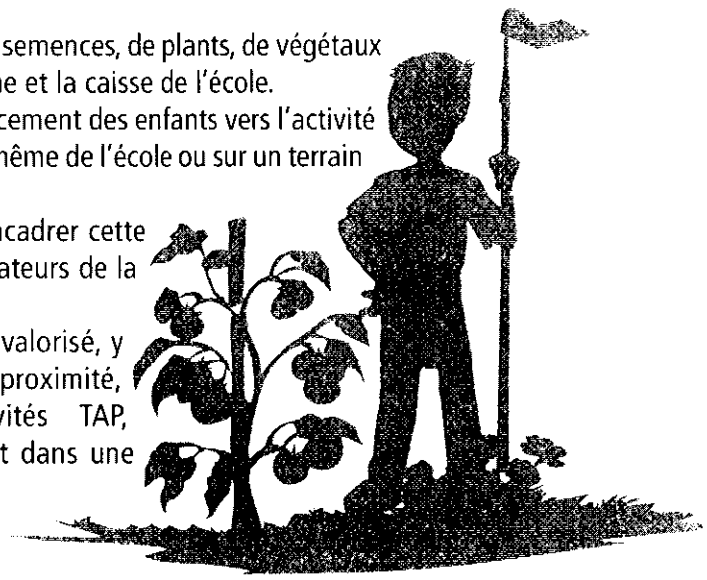

▪ b - Quelques suggestions pour contacter et convaincre les écoles

- Préparer et rédiger un dossier de présentation du projet de jardinage dans le cadre des TAP (voir détails page 9).
- Contacter les directeurs d'écoles pour convenir d'un rendez-vous afin de présenter le projet à l'équipe enseignante en mettant en avant les avantages d'un tel partenariat et sa programmation possible tout au long de l'année scolaire.
- Proposer l'organisation d'une réunion en mairie avec les services concernés par le projet, finaliser le dossier de présentation du projet en tenant compte des remarques de l'équipe enseignante et du directeur de l'école.

2 - Création d'un espace de jardinage communal dédié aux TAP

Si aucune école de la commune ne développe de projet de jardinage, un dossier détaillé présentant le projet d'activités de jardinage dans le cadre des TAP doit être constitué pour être soumis à l'approbation du service municipal en charge des TAP. La rédaction de ce dossier permet de définir clairement le projet de création du jardin dédié aux TAP tant sur le plan pédagogique que technique et financier. C'est aussi un moyen d'établir les choix initiaux qui vont définir par conséquent les besoins.

▪ a - L'emplacement du terrain

Ce point est à traiter en priorité.
Un terrain communal proche du bâtiment communal où se déroulent les activités proposées dans le cadre des TAP est la solution idéale. Le principal critère de choix réside dans la réduction des déplacements des enfants au minimum.

L'association locale de jardins familiaux ou collectifs peut être sollicitée ; elle possède peut-être déjà des parcelles pédagogiques et sera ravie d'en mettre une à disposition.

Les possibilités de fleurir certains espaces communaux sont à étudier avec les services municipaux concernés : un parc, des massifs dans un quartier, des pieds d'immeubles...

Le type de terre, l'exposition, la fréquence d'utilisation, la facilité d'accès en termes de sécurité pour les élèves sont également des critères à préciser.

▪ b - La surface du terrain

La surface à cultiver dépend du nombre d'enfants qui pourra être accueilli pour l'activité de jardinage et donc du nombre d'animateurs envisagé pour encadrer cette activité. Pour un groupe d'une douzaine d'enfants, une surface d'environ 20m² est déjà un bon début. Le service des espaces verts de la municipalité pourra être mis à contribution pour préparer le terrain, le sécuriser en le clôturant si nécessaire et l'équiper d'un point d'eau.

▪ c - Les cultures

Le choix des cultures et de leur diversité est lié à la taille du terrain et à la sélection des activités qui seront réalisées au fil de l'année.

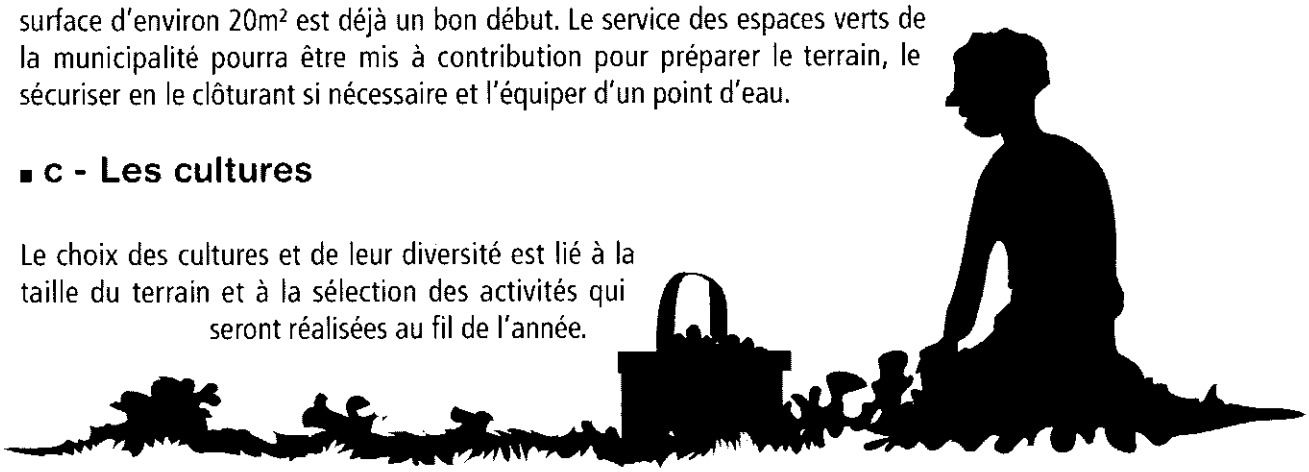

▪ d - Le matériel

Pour les enfants, les outils sont un des principaux attraits du jardinage car ils leur permettent de s'exprimer avec la terre et de participer totalement aux activités en ratissant, semant, plantant, binant, désherbant, arrosant…

Pour réaliser la plupart des travaux et faire participer tous les enfants, il est nécessaire de posséder plusieurs exemplaires des outils suivants : bêche, fourche-bêche, binette, râteau, griffe à dents, sécateur, arrosoir de petite capacité avec sa pomme, plantoir à bulbe et transplantoir.

Les autres matériels nécessaires : un tuyau d'arrosage avec un enrouleur, une ou deux brouettes, des tuteurs, de la ficelle et des liens en raphia, des planches en bois qui seront utiles pour tasser la terre et accéder facilement aux cultures.

Pour faciliter la mise en œuvre des activités puis le rangement sans perte de temps, un abri de jardin est la solution idéale, même s'il représente un investissement conséquent.

Il existe chez les distributeurs spécialisés des gammes d'outils adaptées aux enfants, de petite taille, faciles à utiliser et robustes. Cependant, les enfants veulent très vite utiliser les outils des grands et il faut en prévoir pour les animateurs.

Pour établir le budget nécessaire, une liste détaillée pourra être devisée par des distributeurs spécialistes ou faire l'objet de recherches de tarifs sur des catalogues ou sur Internet.

▪ e - Des partenaires potentiels pour la mise en place des activités

Le nombre de personnels d'encadrement des activités de jardinage dépendra du nombre d'enfants pouvant être accueilli, lui-même dépendant de la taille du terrain de culture.
Pour seconder le ou les animateurs de la commune lors des activités ou pour participer au projet (sous forme de dons), différentes personnes peuvent être sollicitées.

- Les services techniques pour la préparation et l'aménagement du terrain, l'entretien à certaines périodes, la fourniture de végétaux et de matériel…
- Les parents d'élèves : récupération de matériel, dons de graines, de plants, participation aux séances d'entretien du jardin, contacts pour les financements…
- Les retraités de la commune : contacter les associations du 3ème âge de la commune pour faire savoir que le jardin des TAP cherche des « bonnes volontés » pour aider les enfants.
- Les jardineries, les horticulteurs et les pépiniéristes locaux : ils soutiennent très souvent ces activités pour la fourniture de petit matériel, de graines, de plants, de végétaux… et pour de précieux conseils de culture.
- Les associations locales de jardiniers pour donner des conseils et participer à l'animation des séances.
- Les lycées horticoles : les élèves de ces lycées peuvent apporter une aide ponctuelle pour la réalisation de certains travaux physiquement difficiles ou pour des opérations de grande ampleur que les enfants ne pourraient pas mener. Un projet d'échanges plus réguliers, voire de tutorat, peut aussi être envisagé.

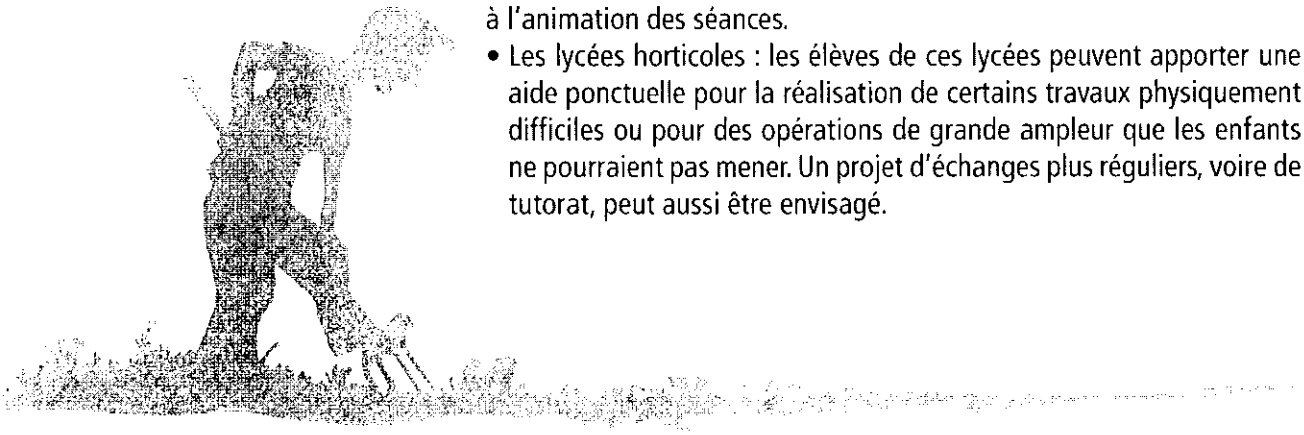

La série animée « C'est bon » porte un regard original et éclairé sur l'alimentation, et pose les règles de l'éducation à la nutrition. Plusieurs aliments sont passés à la moulinette de Jean-Pierre Coffe, qui prête sa voix à la série imaginée et écrite par Jacques-Rémy Girerd. Au-delà de la question du « bien manger », il s'agit d'éduquer à un comportement responsable et citoyen, sans oublier les notions de découverte et de plaisir. Différentes thématiques alimentaires sont déclinées sous forme de billets d'humeur, drôles et instructifs. Les jeux de mots, les jeux d'images et les expressions détournées du langage courant facilitent la mémorisation des messages.

Par la diversité des thématiques, le DVD est ainsi une introduction ludique et pertinente à l'initiation d'un jardin pédagogique.

Pourquoi faire un jardin ?

Pour faire vivre aux enfants des expériences et les enrichir de représentations sur le monde qui les entoure, et de mots pour en parler.

Pour mettre en place les concepts de base (concept de vie et de cycle), structurer le temps et favoriser des comportements fondamentaux : l'observation, la prise de responsabilité, la sensibilisation à l'environnement et le développement de l'esprit scientifique.

Pour multiplier les compétences méthodologiques : savoir observer, comparer avec des ressources documentaires, réaliser un dessin d'observation, se donner des critères de réalisation, planifier un travail...

Le jardin sera prétexte à un travail d'apprentissage dans différentes connaissances

1. En découverte du monde (sciences) :

→ observer la diversité du monde vivant
→ réfléchir au concept de vivant / non vivant
→ appréhender le cycle de la vie
→ construire des connaissances sur l'alimentation, les fruits et légumes
→ développer la perception des cinq sens

2. En maîtrise de la langue

→ apprentissage du lexique : vocabulaire autour des aliments, expressions et histoires des mots
→ lecture : recherches documentaires
→ langage écrit : établir des récits et comptes rendus d'expériences ; se poser des questions, réfléchir et tenter de trouver des réponses ; écrire des recettes, (*Les yaourts* et *La ratatouille*), des conseils de plantations, préparations, cuissons

3. En structuration du temps :

→ suivre le temps qui passe en photographiant le jardin une fois par semaine ou en dessinant les différentes étapes d'évolution des végétaux
→ noter les étapes sur un calendrier
→ préparer des frises temporelles pour suivre les plantations

4. En structuration de l'espace :

→ partager les espaces de culture
→ faire des plans de culture

5. En mathématiques :

→ prendre des mesures
→ peser les récoltes
→ compter les graines

S'organiser

Comme tout travail à long terme, le jardin pédagogique sera à la fois présent dans la vie de l'enfant et l'occasion de temps d'apprentissages spécifiques, individuellement ou collectivement.
L'implication de l'enfant dans l'action, le corporel, le sensible ne suffisent pas à développer une approche réfléxive des situations didactiques vécues. C'est l'articulation entre le « faire » et le « dire » qui va permettre à l'enfant de construire les apprentissages. Les traces écrites devront être présentes à chaque étape.
Le jardin est un projet qui s'inscrit dans la durée. Grâce à cette activité à long terme, l'enfant pourra travailler d'une part la structuration du temps et d'autre part, des compétences transversales comme l'observation, la capacité à s'interroger, la responsabilisation. Certaines étapes spécifiques permettront de trouver des réponses, d'observer, de construire des concepts et des connaissances. Il est nécessaire d'envisager un temps d'interrogation et de réflexion, ainsi que des temps de formalisation.

Exemples d'activités en marge du travail de jardinage

→ élaboration de fiches d'identité des légumes et des fruits
→ dessin d'observation
→ fiches chronologiques du cycle du légume ou du fruit
→ mesure du légume, du fruit qui pousse
→ observation du cycle complet d'un légume ou d'un fruit
→ cuisine, atelier dégustation ou atelier des odeurs et des parfums

Les prolongements possibles
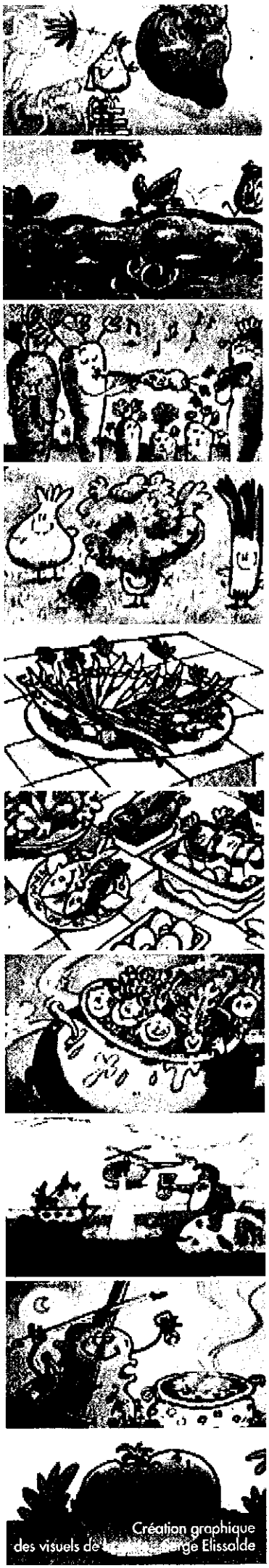
→ la biodiversité
→ la pollinisation, le rôle des insectes
→ les légumes dans la chaîne alimentaire
→ l'éducation au développement durable
→ fruit ou légume ?
→ recherche d'expressions issues des noms de fruits et de légumes, jeu de mots à l'exemple du DVD
→ recherche sur l'histoire des mots
→ les bienfaits des aliments pour le corps : apports spécifiques